

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Pierre DURIEUX).

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 6

Ayant pris part au vote
(vote public) : 6

- o Pour : 6
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 29 novembre 2023

Date d'affichage :

Le 29 novembre 2023

DECISION N° :

DB/2023-12-06/08

OBJET DE LA SEANCE :

Assurances

Attribution des marchés

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles, SANTY Jean-Pierre, PEYRARD Guy et SOUVIGNET Bernard.

Excusés : MM. POINAS Jean-Michel et SABY François-Régis.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre qui peuvent être passés d'un montant compris entre 90 000 € et 200 000 €, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ; y compris les conventions de groupement de commandes.

Il rappelle également la décision n° DP/2019-11-22/01 en date du 22 novembre 2019 attribuant les marchés d'assurances de la collectivité sur la période 2020-2023 et explique qu'une consultation nouvelle était alors nécessaire afin de signer de nouveaux contrats à compter du 1^{er} janvier 2024.

Suite aux propositions reçues lors de la consultation lancée, il explique que peu de candidats ont répondu à la consultation. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 8 novembre et propose d'attribuer le marché aux candidats les mieux-disants :

- Lot 1 : Dommages aux biens : SMACL (79060 Niort) : 20 285.33 €
- Lot 2 : Responsabilité civile : SMACL (79060 Niort) : 4 144.90 €
- Lot 3 : Automobile : SMACL (79060 Niort) : 2 209.03 €
- Lot 4 : Protection juridique : SMACL (79060 Niort) : 1 483.59 €

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

AR Prefecture

043-244300307-20231206-DB2023120608-DE
Reçu le 22/12/2023

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'attribution de tous les lots d'assurance susmentionnés à la SMACL (79060 Niort),

- autorise le Président à signer les marchés avec le candidat retenu et toutes les pièces s'y rapportant :
 - o Lot 1 : Dommages aux biens : SMACL (79060 Niort) : 20 285.33 €
 - o Lot 2 : Responsabilité civile : SMACL (79060 Niort) : 4 144.90 €
 - o Lot 3 : Automobile : SMACL (79060 Niort) : 2 209.03 €
 - o Lot 4 : Protection juridique : SMACL (79060 Niort) : 1 483.59 €

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Pierre DURIEUX,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20231206-DB2023120608-DE
Reçu le 22/12/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le